

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 14 mars 2015**

### **Présents :**

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Eliane GERSTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 17h30.  
Mme. Fanny SOLANS a donné procuration à Mme. Julie COUGET  
Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter l'approbation du compte-rendu du 5 décembre 2014. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

### **I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2014.**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Approbation des comptes de gestion Commune et Eau 2014.**

#### **COMMUNE.**

<b>RECETTES</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
Prévisions budgétaires totales	160 328.00	198 178.00	358 506.00
Titres de recettes émis	121 792.25	140 582.54	262 374.79
Réduction de titres	0.00	22.05	22.05
Recettes nettes	121 792.25	140 560.49	262 352.74

<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	160 328.00	198 178.00	358 506.00
Mandats émis	92 985.45	106 065.49	199 050.94
Annulations de mandats	8 769.20	0.00	8 769.20
Dépenses nettes	84 216.25	106 065.49	190 281.74

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> <i>Excédent</i>	<b>37 576.00</b>	<b>34 495.00</b>	<b>72 071.00</b>
--	------------------	------------------	------------------

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	-49 712.42	134 267.89	84 555.47
Part à affectée à l'investissement : exercice 2014	0.00	73 834.42	73 834.42
Résultat de l'exercice 2014	37 576.00	34 495.00	72 071.00
Résultat de clôture de l'exercice 2014	-12 136.42	94 928.47	82 792.05

### EAU ASSAINISSEMENT.

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales	120 072.00	15 436.00	135 508.00
Titres de recettes émis	5 707.49	9 954.11	15 661.60
Réduction de titres	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes	5 707.49	9 954.11	15 661.60

DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	120 072.00	15 436.00	135 508.00
Mandats émis	4 854.43	9 993.69	14 848.12
Annulations de mandats	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes	4 854.43	9 993.69	14 848.12

RESULTAT DE L'EXERCICE			
<b>Excédent</b>	<b>853.06</b>		<b>813.48</b>
<b>Déficit</b>		<b>39.58</b>	

EAU	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2013	39 304.33	5 396.34	44 700.67
Part à affectée à l'investissement : exercice 2014	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2014	853.06	-39.58	813.48
Résultat de clôture de l'exercice 2014	40 157.39	5 356.76	45 514.15

Résultats qui seront repris au budget 2015.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

### **III. Vote Compte Administratif Commune 2014**

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	106 065.49	84 216.25	190 281.74
Titres émis	140 560.49	121 792.25	262 352.74
Résultat de l'exercice	34 495.00	37 576.00	72 071.00
Résultat reporté	60 433.47	-49 712.42	10 721.05
<b>Résultat de clôture hors restes à réaliser</b>	<b>94 928.47</b>	<b>-12 136.42</b>	<b>82 792.05</b>
Restes à réaliser dépenses		16 188.00	16 188.00
Restes à réaliser recettes		11 105.00	11 105.00
<b>Solde restes à réaliser</b>		<b>-5 083.00</b>	<b>-5 083.00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>17 219.42</b>	<b>17 219.42</b>

Hors de la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

Vote : 6 votants    Abs : 0    Pour : 6    Contre : 0

#### **IV. Vote Compte Administratif Eau 2014**

Sous la présidence de M. Philippe BAUDIERE, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau et Assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	9 993.69	4 854.43	14 848.12
Titres émis	9 954.11	5 707.49	15 661.60
Résultat de l'exercice	-39.58	853.06	813.48
Résultat reporté	5 396.34	39 304.33	44 700.67
<b>Résultat de clôture hors restes à réaliser</b>	<b>5 356.76</b>	<b>40 157.39</b>	<b>45 514.15</b>
Restes à réaliser dépenses		12 900.00	12 900.00
Restes à réaliser recettes		8 923.00	8923.00
<b>Solde restes à réaliser</b>		<b>-3 977.00</b>	<b>-3 977.00</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Hors la présence de M. ESCANDE Pierre, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du service Eau et Assainissement 2014.

Vote : 6 votants    Abs : 0    Pour : 6    Contre : 0

#### **V. Ouverture enquête publique désaffectation et aliénation du chemin rural de Monségou à Bonnafous et du Chemin rural de Monségou**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 décembre 2014 relative au chemin de Monségou. Il précise que le chemin rural de Monségou à Bonnafous et le chemin rural de Monségou ne sont plus affectés à l'usage du public. Il demande qu'ils soient désaffectés en vue d'être aliénés au profit du propriétaire riverain qui, en application de l'article L 161-10, sera mis en demeure d'acquérir les terrains constituant l'assiette des chemins ruraux appartenant à sa propriété.

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 et suivant du Code de la Voirie Routière, il propose au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable portant désaffectation du chemin rural de Monségou à Bonnafous et du chemin rural de Monségou en vue de leurs aliénations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable portant désaffectation des dits chemins ruraux, de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette enquête et de décider que les frais relatifs à cette opération seront pris en charge en totalité par Mme. MAINGONNAT Caroline propriétaire à Monségou.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

#### **VI. Demande de subvention Fonds de Solidarité suite aux intempéries et inondations : Pont du Falcou**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 16 janvier 2015 au sujet de la demande de subvention du fonds de solidarité suite aux intempéries et inondations survenues entre le 27 et le 30 novembre 2014 sur la commune de Lamontélarié. Il précise que des dégâts supplémentaires ont été occasionnés au Pont du Falcou situé en limite de la commune de Lamontélarié et de

la commune de Castelnau de Brassac pour un montant de travaux de réparation estimé à 44 531.00 €HT, à répartir entre les deux collectivités.

Il demande à l'assemblée d'approuver ce projet pour un montant de 22 265.50 €HT, de solliciter auprès de l'état au titre du Fonds de Solidarité une subvention au taux maximum soit 80%, d'adopter le plan de financement correspondant et de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

## **VII. Convention EDF mise à l'eau de la plage communale**

Suite aux travaux de mise aux normes de la rampe de mise à l'eau de la plage communale située au hameau de le Rouquié, la Société Electricité de France nous demande qu'une convention d'occupation des dépendances immobilières concédées de la retenue de La Raviège soit établie avec notre commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet et de l'autoriser à signer cette convention.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

## **VIII. Location Appartement N°1 Mairie 1<sup>er</sup> Etage**

L'appartement N°1 situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie sera vacant au 31 mars 2015. Suite à la candidature de Monsieur Didier DAUVERGNE, il est demandé au Conseil Municipal de décider de louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour un loyer mensuel fixé à 350.00 € charges non comprises pour une durée de bail de trois ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que toutes autres pièces relatives à cette décision.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

## **IX. Vente de bois restant après coupe**

Monsieur le Maire explique, que suite à une vente communale de bois dans le secteur de Puech Vert – Vialanove, l'entreprise a laissé sur site du bois de chauffage en 3 mètres qui pourrait intéresser des habitants de notre commune. Monsieur ROQUES de l'ONF a contacté une entreprise qui pourra remonter « bords de piste » ces lots de bois d'un terrain accidenté et pentu, ce qui entrainera des frais de débardage. Il est proposé à l'assemblée de mettre en vente ces lots au profit des personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur notre commune et d'en garder pour les fêtes du pain, de fixer le tarif de vente à 25.00 € le stère et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Un affichage sera prévu afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressés par cette opération.

Vote : 7 votants    Abs : 0    Pour : 7    Contre : 0

## X. Informations :

### ❖ Proposition de don d'une parcelle de terrain au profit de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame et Monsieur GUILLOT propose de faire don d'une de leurs parcelles à la commune. Cette parcelle située au hameau de Frèjéreau permettrait de dégager et d'agrandir le croisement entre la voie communale et le chemin rural menant à l'église. Un acte administratif pourrait être établi entre les donateurs et la commune. Monsieur le Maire précise que l'éclairage public de ce hameau est obsolète car situé sur des parcelles privées et derrière des haies d'arbres. Lors de l'enfouissement et de la rénovation de celui-ci, la commune pourrait prévoir un candélabre sur cet emplacement et au droit de ce carrefour.

### ❖ Location d'une parcelle communale

Monsieur DUVERNAY a pris rendez-vous avec Monsieur le Maire afin de l'informer du souhait de résilier le bail de location concernant une parcelle communale agricole de 3ha 32a et 25ca. Celui-ci est venu, accompagné d'une représentante du GAEC de Goudou (extérieur à la commune), qui souhaite reprendre la location de cette parcelle communale ainsi que de parcelles voisines et privées. Pour ce qui concerne la parcelle communale, Monsieur le Maire a répondu que suite à la résiliation de ce bail, une proposition serait faite en priorité aux agriculteurs de notre commune. Il informe l'assemblée de l'intérêt de l'exploitant agricole, Monsieur GRANIER. Quand Monsieur DUVERNAY aura envoyé sa lettre de résiliation de bail à la commune, il sera demandé au Conseil Municipal de prendre une décision concernant cette location.

### ❖ La Réforme de l'accessibilité

Monsieur le Maire donne information de cette réforme.

Pour les bâtiments recevant du public, cette réforme concerne **toutes les formes de handicap y compris de manière temporaire**. Son enjeu : éliminer tout obstacle, toute rupture dans le cheminement des personnes atteintes d'une quelconque déficience.

Cadre réglementaire :

La Loi du 11 février 2005 stipule que les bâtiments devront être accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Suite aux nombreux retards dans la mise en œuvre de cette loi, il a été créé en 2014 de nouveaux décrets d'application ainsi que de nouvelles procédures.

Déjà accessible au 31/12/2014 : déclaration en Préfecture avant le 01/03/2015

Accessible avant le 27/09/2015 : déclaration en Préfecture avant le 27/09/2015

Pas encore accessible : Dépôt d'un AdAP en Préfecture avant le 27/09/2015

Qu'est-ce qu'un AdAP ? Agenda d'Accessibilité Programmée.

C'est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP (Etablissement Recevant du Public)

Il s'accompagne d'un calendrier précis de 3 à 9 ans, d'un programme de travaux et d'un engagement financier.

Ce sera le seul moyen pour être en accord avec la loi après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après cette présentation, Monsieur le Maire pose la question aux membres du Conseil Municipal de l'utilité d'engager une réflexion sur l'accessibilité de nos bâtiments communaux recevant du public afin de se mettre en accord avec la loi. Ce point sera rediscuté lors de prochains conseils municipaux.

❖ Repas de la commune

Il sera organisé au mois de mai. Une information sera faite au moyen d'affichage afin d'en préciser la date.

❖ Elections départementales

Il est rappelé que les élections départementales se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars 2015 de 8 heures à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 19H45.

Le Maire  
Pierre ESCANDE